

REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

SUR LES ENSEIGNEMENTS,
LA FORMATION ET LA RECHERCHE

2018



Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page. Son utilisation est ainsi particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Les données sont également disponibles sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation – du primaire au supérieur – et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements de telle sorte qu'elle apporte des éclairages sur des nouveaux thèmes en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques.

Ainsi, cette édition présente de nouvelles pages, notamment sur le devenir des élèves en situation de handicap à douze ans (4.21), l'insertion professionnelle des docteurs (8.27). L'édition 2018 présente également les résultats d'évaluations mises à jour : les compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique en fin d'école et en fin de collège mesurées par l'enquête Cedre (8.3 et 8.4), ainsi que les performances en compréhension de l'écrit des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire à travers l'enquête internationale PIRLS 2016 (8.6).

Ce trente-cinquième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Isabelle Kabla-Langlois

Sous-directrice des systèmes d'information
et des études statistiques
DGESIP-DGRI-A2

Fabienne Rosenwald

Directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 390 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés; près de 80 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 20 % restants dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1).

En cinq ans, le milieu ordinaire a scolarisé 95 900 élèves supplémentaires, soit une croissance annuelle moyenne de 7,3 % alors que le secteur spécialisé est stable. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 7,5 % dans le premier degré et de 9,2 % dans le second degré en moyenne annuelle. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement +2,2 % et +10,1 %). Les effectifs de Segpa sont stables. La scolarité partagée concerne de plus en plus d'élèves (+5,1 % en moyenne annuelle).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (77 000 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (50 300 élèves). Ils sont plus souvent en ULIS (67 000 élèves) qu'en classe ordinaire (61 100 élèves) et forment 45,4 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP - Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux. Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n°3 et n°12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école (précédemment dénommée CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ULIS-collège ou ULIS-lycée, dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX - Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 4.19.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquêtes n°3 et n°12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.36; 15.04.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017	Évolution annuelle moyenne depuis 2012 (%)
Premier degré	96 396	111 083	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	5,8
dont PPS (1)	–	89 045	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	
Classe ordinaire	58 812	71 399	86 089	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	130 506	7,5
ULIS	37 584	39 684	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	50 652	2,2
% public	91,5	91,5	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,3	
Second degré	37 442	44 278	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	9,5
dont PPS (1)	–	28 789	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	
Classe ordinaire	31 454	34 928	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	98 445	9,2
dont Segpa collège	n.d.	7 571	15 788	16 029	16 030	15 582	15 491	15 558	15 340	-0,9
ULIS	5 988	9 350	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873	10,1
Part du public (%)	88,5	87,0	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	83,3	
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	210 395	224 942	225 563	239 160	259 941	278 978	321 476	7,3
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	8 086	-0,5
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	70 272	-0,4
Total étab' spécialisés (2)	77 141	76 951	79 778	79 873	79 873	79 217	77 962	79 714	78 358	-0,4
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	9 063	5,1
Ensemble (3)	210 979	232 312	283 041	297 740	298 361	310 853	330 247	350 333	390 771	5,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

© DEFP

1. Voir « Définitions ».

2. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2017-2018

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle dont Segpa (2)		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
Premier degré	130 506			50 652	181 158	5 392	60 492	65 884
Préélémentaire	36 625			5 088	41 713	2 347	20 680	23 027
Élémentaire	93 881			45 564	139 445	3 045	39 812	42 857
Second degré	98 445	15 340	2 553	41 873	140 318	2 367	6 749	9 116
Formations en collège	73 134	15 340	1 156	23 750	96 884	1 393	5 166	6 559
Formations en lycée	25 311		1 397	5 817	31 128	974	1 583	2 557
Autre niveau (4)				12 306	12 306			
Niveau indéterminé (5)						327	3 031	3 358
Total	228 951	15 340	2 553	92 525	321 476	8 086	70 272	78 358

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Segpa de collège.

3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2017-2018

Déficiences	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels et cognitifs	40 006	36 946	21 121	29 144	127 217	552	35 009	35 561
Troubles du psychisme	31 160	4 891	19 680	3 999	59 730	4 104	15 814	19 918
Troubles du langage et de la parole	21 291	2 825	26 413	3 611	54 140	211	1 278	1 489
Troubles auditifs	3 458	711	3 072	583	7 824	16	2 562	2 578
Troubles visuels	2 260	249	2 491	276	31 128	4	363	367
Troubles viscéraux	2 148	145	1 646	145	4 084	345	74	419
Troubles moteurs	8 553	1 002	11 408	1 298	22 261	638	2 599	3 237
Plusieurs troubles associés	13 612	3 160	7 533	2 316	26 621	1 489	9 625	11 114
Autres troubles	8 018	723	5 081	501	14 323	678	1 774	2 452
Polyhandicap (1)						49	1 174	1 223
Total	130 506	50 652	98 445	41 873	321 476	8 086	70 272	78 358

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 181 200 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. Leur scolarisation se fait au sein d'une classe ordinaire pour 72 % d'entre eux. Cette proportion est en augmentation. En 2017, on compte 2,6 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour 1 élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS); en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

Les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire avant 6 ans, mais majoritairement en ULIS au-delà de 10 ans (2). En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 6 % des enfants âgés de 6 ans (1 200 élèves), un élève sur trois (8 400 élèves) à l'âge de 8 ans, et plus d'un élève sur deux (12 100 élèves) au-delà de 10 ans. 12 % des élèves handicapés scolarisés sont âgés de plus de 10 ans, alors que cette proportion est de 1,2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles (30 %). Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS (36 %). Un élève d'ULIS sur quatre (24 %) a plus de 11 ans.

Six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une aide humaine conformément à leur plan personnalisé de scolarisation (PPS) (3). Parmi ces élèves 13 % bénéficient d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire (13 500 élèves), 52 % sur une partie de leur temps scolaire (54 400 élèves) et 35 % d'une aide mutualisée (36 600 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés, de troubles viscéraux ou d'autres troubles, plus de six élèves sur dix bénéficient soit d'une aide individuelle, soit d'une aide mutualisée.

Parmi les élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré, 3 % bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé (4). La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 7 % des élèves porteurs de handicaps : 40 % des déficients visuels, 29 % des déficients auditifs et 25 % des handicapés moteurs.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.19.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE, SCOLARISATION COLLECTIVE Voir « Définitions » en 3.10.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Définitions » en 4.20.

AIDE HUMAINE - Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sous le contrôle des professeurs. Elle a pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires) et peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève pendant l'intégralité du temps de présence de cet enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel);
- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue;
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

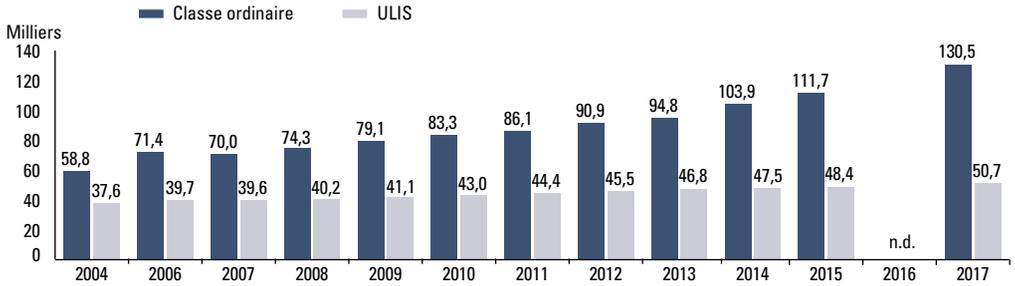
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

© DEFP

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2017-2018

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 675	2,8	30,7	27	0,1	44,4	3 702	2,0	30,8
4 ans	8 773	6,7	28,6	74	0,1	41,9	8 847	4,9	28,7
5 ans	13 813	10,6	27,0	119	0,2	29,4	13 932	7,7	27,0
6 ans	19 062	14,6	27,5	1 229	2,4	29,2	20 291	11,2	27,6
7 ans	18 020	13,8	27,5	5 416	10,7	32,8	23 436	12,9	28,7
8 ans	18 578	14,2	27,6	8 366	16,5	34,3	26 944	14,9	29,7
9 ans	19 637	15,0	27,0	11 071	21,9	36,5	30 708	17,0	30,4
10 ans	19 385	14,9	26,6	12 213	24,1	36,9	31 598	17,4	30,6
11 ans	8 855	6,8	29,0	11 326	22,4	37,5	20 181	11,1	33,8
12 ans et plus	708	0,5	29,0	811	1,6	35,4	1 519	0,8	32,4
Total	130 506	100,0	27,5	50 652	100,0	35,9	181 158	100,0	29,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

Lecture : 14,6% des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 27,5% des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

3 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2017-2018

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	3 686	17 310	11 878	32 874	42,7	44 078	76 952
Troubles du psychisme	4 245	14 512	7 425	26 182	72,6	9 869	36 051
Troubles du langage et de la parole	497	8 550	7 312	16 359	67,8	7 757	24 116
Troubles auditifs	161	786	540	1 487	35,7	2 682	4 169
Troubles visuels	259	714	369	1 342	53,5	1 167	2 509
Troubles viscéraux	385	752	477	1 614	70,4	679	2 293
Troubles moteurs	1 545	3 222	2 056	6 823	71,4	2 732	9 555
Plusieurs troubles associés	2 051	5 624	4 032	11 707	69,8	5 065	16 772
Autres troubles	666	2 968	2 552	6 186	70,8	2 555	8 741
Total	13 495	54 438	36 641	104 574	57,7	76 584	181 158
%	7,4	30,1	20,2	57,7		42,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

4 Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2017-2018

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	2,3	3,4	22,2
Troubles du psychisme	3,0	3,7	8,5
Troubles du langage et de la parole	2,2	9,0	7,2
Troubles auditifs	15,6	28,8	18,1
Troubles visuels	11,5	40,1	10,7
Troubles viscéraux	1,7	6,5	5,3
Troubles moteurs	2,8	25,3	13,6
Plusieurs troubles associés	2,6	10,3	11,3
Autres troubles	1,4	6,3	5,3
Total	3,0	7,3	14,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

DÉFINITIONS

EN 2017, 86 % des 181 200 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein et 14 % sont scolarisés à temps partiel (1). La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, accompagnement par un enseignant spécialisé, etc.).

Les trois quarts des élèves scolarisés à temps partiel fréquentent une classe ordinaire et un quart une ULIS. La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (35 % d'entre eux) et dans une moindre mesure les élèves d'ULIS de même niveau (29 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus, individuel et collectif, près de sept élèves sur dix (63 %) scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

50 700 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 28 % alors que dans le même temps les effectifs du premier degré ont augmenté de 1,4 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,2 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,7 % à 1,9 % selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de Guadeloupe, de Martinique, et d'Amiens (1,7 % et plus), les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de La Réunion, de Toulouse et de Rennes (moins de 1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE** est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE** est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **LA SCOLARISATION COLLECTIVE** - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2017-2018

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	(%)	
Classe ordinaire	Préélémentaire	23 906	1 253	4 476	6 990	12 719	34,7	36 625
	Élémentaire	86 833	630	1 268	5 150	7 048	7,5	93 881
	Total	110 739	1 883	5 744	12 140	19 767	15,1	130 506
ULIS	Préélémentaire	3 602	182	551	753	1 486	29,2	5 088
	Élémentaire	41 340	225	947	3 052	4 224	9,3	45 564
	Total	44 942	407	1 498	3 805	5 710	11,3	50 652
Total		155 681	2 290	7 242	15 945	25 477	14,1	181 158

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

Lecture : 14,1 % (soit 25 477 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEPP

2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2007 2008	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte	2014 2015	2015 2016	2017 2018
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	37 432	42 418	42 737	44 573	45 315	47 453
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 202	2 784	2 784	2 931	3 046	3 199
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	39 634	45 202	45 521	47 504	48 361	50 652
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,4	93,8	93,8	93,7	93,7	93,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

© DEPP

3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2017-2018

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	1 163	1,6
Grenoble	2 571	1,2
Lyon	2 526	1,2
Auvergne-Rhône-Alpes	6 260	1,2
Besançon	955	1,3
Dijon	1 376	1,5
Bourgogne-Franche-Comté	2 331	1,4
Bretagne (Rennes)	1 886	0,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	2 141	1,3
Corse	228	1,4
Nancy-Metz	2 116	1,6
Reims	1 278	1,6
Strasbourg	1 585	1,4
Grand Est	4 979	1,5
Amiens	2 179	1,7
Lille	3 987	1,4
Hauts-de-France	6 166	1,5
Créteil	2 921	0,9
Paris	773	0,7
Versailles	3 108	0,8
Île-de-France	6 802	0,8
Caen	1 285	1,5
Rouen	1 320	1,1
Normandie	2 605	1,3
Bordeaux	2 472	1,3
Limoges	581	1,5
Poitiers	1 482	1,4
Nouvelle-Aquitaine	4 535	1,3
Montpellier	2 199	1,3
Toulouse	1 608	0,9
Occitanie	3 807	1,1
Pays de la Loire (Nantes)	2 436	1,0
Aix-Marseille	2 134	1,1
Nice	1 431	1,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 565	1,1
France métropolitaine	47 741	1,2
Guadeloupe	538	1,7
Guyane	555	1,9
Martinique	1 244	1,7
Mayotte	266	1,1
La Réunion	308	0,8
DOM	2 911	1,5
France métropolitaine + DOM	50 652	1,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 140 300 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en ULIS (1).

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (21 % contre 29 % pour les autres élèves du second degré). Près d'un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles (30 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (37 %).

L'aide humaine, individuelle ou mutualisée, est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, un tiers des élèves en bénéficie, soit 47 300 élèves (2). Pour l'ensemble des troubles, la part des élèves bénéficiant de l'aide humaine varie entre 42 % et 46 % à l'exception des élèves souffrant de troubles auditifs et de troubles intellectuels et cognitifs qui sont moins accompagnés (respectivement 22 % et 17 % d'entre eux). Pour un élève accompagné sur deux, il s'agit d'une aide mutualisée.

Outre l'aide humaine, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide d'un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté (3).

L'aide d'un enseignant spécialisé concerne 3,4 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles visuels et aux troubles auditifs (respectivement 9 % et 14 % d'entre eux en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 23 % des élèves : 64 % des élèves présentant des troubles visuels, 59 % des élèves handicapés moteurs, 39 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole et 38 % des déficients auditifs.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, immunohématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.20).

AIDE HUMAINE - Voir « Définitions » en 3.9.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.20).

SEGPA ET EREA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.18).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2017-2018

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	10 549	10,7	23,6	1 537	3,7	33,9	12 086	8,6	24,9
12 ans	20 370	20,7	27,1	8 467	20,2	35,5	28 837	20,6	29,6
13 ans	17 823	18,1	25,3	9 238	22,1	36,5	27 061	19,3	29,1
14 ans	15 222	15,5	25,8	8 181	19,5	36,4	23 403	16,7	29,5
15 ans	12 387	12,6	27,2	7 032	16,8	37,7	19 419	13,8	31,0
16 ans	9 287	9,4	28,7	3 390	8,1	40,1	12 677	9,0	31,7
17 ans	7 384	7,5	30,1	2 509	6,0	42,6	9 893	7,1	33,3
18 ans	3 550	3,6	32,3	1 053	2,5	39,9	4 603	3,3	34,0
19 ans	1 274	1,3	31,6	326	0,8	43,3	1 600	1,1	33,9
20 ans et plus	599	0,6	41,2	140	0,3	37,9	739	0,5	40,6
Total	98 445	100,0	26,9	41 873	100,0	37,2	140 318	100,0	30,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

Lecture : 20,6 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 29,6 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

2 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2017-2018

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	491	3 470	4 717	8 678	17,3	41 587	50 265
Troubles du psychisme	1 068	5 094	3 974	10 136	42,8	13 543	23 679
Troubles du langage et de la parole	229	5 570	7 235	13 034	43,4	16 990	30 024
Troubles auditifs	70	456	285	811	22,2	2 844	3 655
Troubles visuels	252	550	357	1 159	41,9	1 608	2 767
Troubles viscéraux	149	348	291	788	44,0	1 003	1 791
Troubles moteurs	1 129	2 373	2 385	5 887	46,3	6 819	12 706
Plusieurs troubles associés	412	1 853	2 235	4 500	45,7	5 349	9 849
Autres troubles	195	975	1 167	2 337	41,9	3 245	5 582
total	3 995	20 689	22 646	47 330	33,7	92 988	140 318
%	2,8	14,7	16,1	33,7		66,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2017-2018

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	5,6	5,5	25,6
Troubles du psychisme	3,2	9,6	11,0
Troubles du langage ou de la parole	0,9	38,6	6,1
Troubles auditifs	13,7	37,6	18,2
Troubles visuels	9,4	63,6	20,9
Troubles viscéraux	1,1	21,9	17,0
Troubles moteurs	3,8	59,0	21,8
Plusieurs troubles associés	2,4	31,2	15,8
Autres troubles	2,5	22,5	8,6
Total	3,4	22,8	16,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 140 300 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle (98 400 élèves) et trois sur dix d'une scolarisation collective en ULIS (41 900 élèves) (1) et (2).

En classe ordinaire, 74 % des élèves suivent une formation en collège (Segpa comprises), 15 % un enseignement professionnel et 11 % un enseignement général et technologique au lycée (1).

Les élèves porteurs de troubles intellectuels rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de formations en collège tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs des formations professionnelles en lycée. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent être les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 19 % des élèves handicapés en classe ordinaire de formations en collège (hors Segpa), 20 % dans les formations professionnelles en lycée et quatre élèves sur dix dans les formations générales et technologiques en lycée.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 41 900 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En cinq ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 16 000 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 10 %. L'évolution est de 14 % pour les lycées.

Au collège, la scolarisation en ULIS concerne 34 800 élèves, soit 1,1 % des collégiens. Ce sont dans les académies de Guyane et de Guadeloupe que l'on observe les taux les plus élevés (plus de 2 %) alors que les plus bas concernent neuf académies : Rennes, La Réunion, Nice, Rouen, Lille, Aix-Marseille, Créteil, Versailles et Nantes (moins de 1 %) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.19.

SEGPA, EREA - Voir « Définitions » en 4.18.

LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE - Elle s'effectue dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

LA SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2017-2018

	Formations en collège	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	8 405	8 481	3 624	611	21 121
Troubles du psychisme	12 454	3 326	2 336	1 564	19 680
Troubles du langage et de la parole	17 620	1 968	3 806	3 019	26 413
Troubles auditifs	1 650	126	584	712	3 072
Troubles visuels	1 375	73	363	680	2 491
Troubles viscéraux	920	83	252	391	1 646
Troubles moteurs	6 800	330	1 657	2 621	11 408
Plusieurs troubles associés	4 768	969	1 021	775	7 533
Autres troubles	3 160	626	678	617	5 081
Total	57 152	15 982	14 321	10 990	98 445
%	58,1	16,2	14,5	11,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2005	2010	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017
Collège	2 111	5 538	7 062	17 703	22 194	22 284	24 781	27 548	30 006	34 762
Lycée (LP et LEGT)		450	703	2 419	3 474	3 474	4 186	4 832	5 826	6 786
EREA				107	123	123	155	208	228	325
Total	2 111	5 988	7 765	20 229	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	89,7	89,6	89,6	89,6	89,7	89,4	90,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2017-2018

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	959	1,6
Grenoble	1 656	1,0
Lyon	1 894	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	4 509	1,1
Besançon	586	1,0
Dijon	717	1,0
Bourgogne-Franche-Comté	1 303	1,0
Bretagne (Rennes)	1 259	0,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 470	1,2
Corse	138	1,1
Nancy-Metz	1 248	1,2
Reims	676	1,1
Strasbourg	1 132	1,3
Grand Est	3 056	1,2
Amiens	1 465	1,5
Lille	1 811	0,8
Hauts-de-France	3 276	1,0
Créteil	2 015	0,9
Paris	943	1,1
Versailles	2 705	0,9
Île-de-France	5 663	0,9
Caen	842	1,2
Rouen	790	0,8
Normandie	1 632	1,0
Bordeaux	1 798	1,2
Limoges	327	1,1
Poitiers	1 057	1,3
Nouvelle-Aquitaine	3 182	1,2
Montpellier	1 519	1,2
Toulouse	1 389	1,0
Occitanie	2 908	1,1
Pays de la Loire (Nantes)	1 849	0,9
Aix-Marseille	1 212	0,9
Nice	801	0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 013	0,8
France métropolitaine	32 258	1,0
Guadeloupe	563	2,1
Guyane	604	2,7
Martinique	842	1,4
Mayotte	262	1,3
La Réunion	233	0,8
DOM	2 504	1,6
France métropolitaine + DOM	34 762	1,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2017, 20% des enfants en situation de handicap arrivent « à l'heure » en cinquième ou en cinquième Segpa : 58% des enfants présentant un trouble visuel, 48% de ceux présentant un trouble moteur, et 42% de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent (1). À l'opposé, seulement 7% des enfants de 12 ans présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent ces classes. Un tiers des enfants présentant des troubles du langage et de la parole étaient parvenus à l'heure en CM2, 29% entrent en cinquième ou cinquième Segpa à la rentrée 2017. Ces élèves ayant souvent redoublé avant que ce trouble ne soit pris en compte, ils sont parmi les plus nombreux (43%) à entrer en sixième ou sixième Segpa pour 30% de l'ensemble des élèves en situation de handicap à 12 ans. Au total, 50% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 85% à 6 ans, 45% à 10 ans.

La part des élèves scolarisés en ULIS baissent 10 points entre 10 et 12 ans pour atteindre 28% en 2017. Ceci est dû aux passages assez fréquents d'ULIS école à Segpa (2)(3). C'est le cas, en particulier, des jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs qui restent les plus nombreux en ULIS, mais en moins grande part : 39% à 12 ans contre 60% à 10 ans. Les déficients visuels (10%) sont à l'opposé proportionnellement les moins nombreux en ULIS ainsi que ceux présentant un trouble du langage ou de la parole (15%). Enfin, 3% d'élèves sont encore à l'école élémentaire, le plus souvent en attente d'une solution adaptée (2).

18% des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé à 12 ans contre 14% à 10 ans. Près d'un élève sur trois présentant un trouble du spectre autistique (32%) est scolarisé en milieu spécialisé contre un élève sur quatre à 10 ans, une grande partie d'entre eux étaient auparavant scolarisés en ULIS. 28% des enfants présentant plusieurs troubles associés et 21% de ceux ayant une déficience auditive sont également en milieu spécialisé venant d'une ULIS école.

Les enfants de milieux très favorisés parviennent en cinquième ou cinquième Segpa « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (36% contre 14%), ces derniers sont plus souvent scolarisés en ULIS à 12 ans (31% contre 22%). Mais tandis que la part des élèves de milieux très favorisés est restée stable entre 2015 et 2017 en ULIS, la part des enfants de milieux défavorisés a diminué de 14 points. La scolarisation en Segpa, des enfants de cette origine sociale fait augmenter leur part en classe ordinaire de 10 points (3). La part des enfants d'autres origines sociales en classe ordinaire est relativement stable. À 12 ans, la part des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu spécialisé augmente quelle que soit l'origine sociale, mais légèrement plus dans les milieux les moins favorisés.

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

MILIEU SPÉCIALISÉ - Établissements de soins et médico-sociaux (ESMS) sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

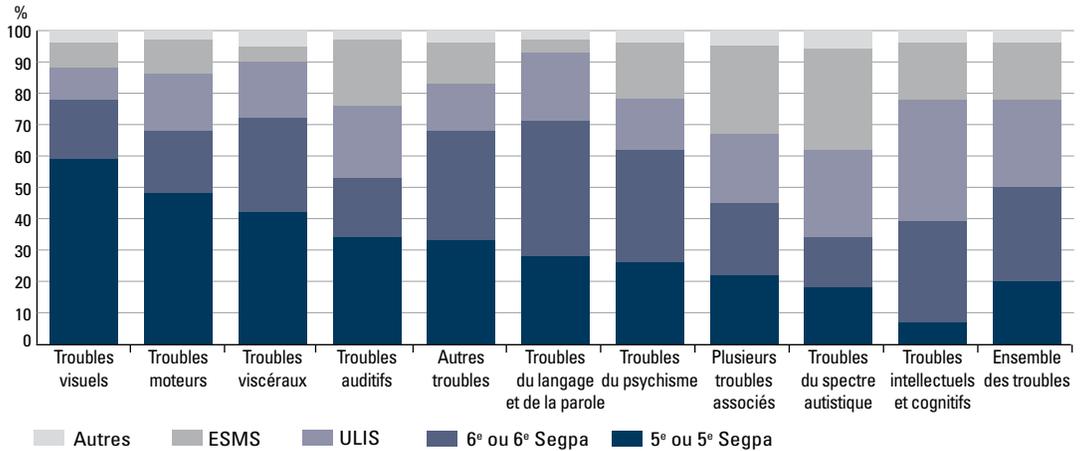
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.04 ; 16.26.
- *Éducation & Formations*, n° 95, MEN-DEPP, décembre 2017.

1 Situation scolaire à douze ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Parcours scolaires de dix à douze ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble, en %.

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Autres troubles	Troubles du langage et de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du spectre autistique	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
Classes ordinaires sans redoublement à 5 ^e	52	46	38	32	28	26	22	19	16	6	17
ULIS ou ESMS à 5 ^e	5	1	3	1	1	0	1	1	1	0	1
5 ^e Segpa	1	1	1	0	2	2	2	2	1	1	1
En 5^e ou 5^e Segpa en 2017	58	48	42	34	32	29	25	22	18	7	20
Classes ordinaires avec redoublements à 6 ^e	13	14	21	11	22	26	20	14	9	8	14
ULIS à 6 ^e	3	1	1	1	2	3	2	2	2	5	3
ESMS à 6 ^e	1	0	3	3	2	1	1	0	0	0	1
Autres parcours à 6 ^e en 2017	1	0	1	1	2	1	1	0	1	1	1
Classes ordinaires à 6 ^e SEPGA	1	2	3	2	5	7	7	2	1	4	4
ULIS ou ESMS à 6 ^e SEPGA	1	2	2	1	3	6	5	5	2	14	8
En 6^e ou 6^e Segpa en 2017	19	20	30	19	35	43	36	23	16	32	30
Maintien en ULIS école en 2017	1	3	2	4	2	2	2	2	4	4	3
ULIS école à ULIS collège	4	7	6	8	5	10	9	13	16	31	19
ESMS à ULIS école, ULIS collège	1	1	1	4	3	1	1	1	2	1	1
classes ordinaires et ULIS collège	5	7	9	8	6	9	5	5	6	3	5
En ULIS au collège en 2017	10	18	18	23	15	22	16	22	28	39	28
ULIS école à ESMS	6	8	1	15	11	2	12	20	23	12	12
ESMS majoritairement	2	2	2	3	2	1	5	8	8	6	5
Autres parcours à ESMS en 2017	0	1	1	2	1	0	1	1	1	0	1
En ESMS en 2017	8	11	5	21	13	4	18	28	32	18	18
Autres (1)	4	3	5	3	4	3	4	5	6	4	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. Sont rassemblés dans « Autres » les élèves décédés, partis à l'étranger, non scolarisés ainsi que les élèves non retrouvés.

Lecture : 52 % des élèves déficients visuels entrent à l'heure en 5^e après un parcours sans redoublement pour 17 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 5 % arrivent à ce niveau après une scolarité en ULIS ou en établissement de soin ou médico-social (ESMS) ; 1 % entrent en 5^e Segpa.

Au total 58 % des élèves déficients visuels sont parvenus en 2017 en 5^e contre 20 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005.

3 Niveau atteint à dix ans et à douze ans selon l'origine sociale en 2015-2016 et en 2017-2018, en %.

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 10 ans	61	58	49	36	45
dont CM2 à 10 ans	39	31	24	15	22
Classe ordinaire à 12 ans	58	59	51	46	50
dont 5 ^e ou 5 ^e Segpa	36	29	21	14	20
ULIS à 10 ans	23	27	35	45	38
ULIS à 12 ans	22	23	28	31	28
ESMS à 10 ans	11	11	13	15	14
ESMS à 12 ans	14	15	17	20	18
Autres parcours à 10 ans	5	4	3	3	3
Autres parcours à 12 ans	5	3	4	4	4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

À LA RENTRÉE 2017, les élèves en situation de handicap sont principalement scolarisés dans la voie professionnelle (36%), et préparent plus souvent un CAP (21%) qu'un baccalauréat (12%). En particulier, 27% des jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs préparent un CAP pour 4% un baccalauréat. Le plus souvent l'orientation en CAP suit un parcours en Segpa (1)(2). À l'inverse, les élèves présentant un trouble du langage et de la parole, majoritairement orientés dans la voie professionnelle (59%) préparent plus souvent un baccalauréat qu'un CAP. La voie générale ou technologique accueille plus souvent les élèves « à l'heure ». Les jeunes présentant un trouble visuel y sont majoritaires (51%) contrairement aux élèves présentant des troubles intellectuels et cognitifs qui y sont très peu présents (1%). Les élèves ayant suivi des parcours en classes ordinaires, mais avec un redoublement, sont plus souvent en seconde professionnelle; ceux ayant eu un parcours en Segpa ou en ULIS préparent davantage un CAP (2).

À 16 ans, 12% des élèves sont scolarisés en ULIS; ils étaient 26% à y être scolarisés à 14 ans. Les plus nombreux restent ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (18% à 16 ans contre 41% à 14 ans). Une partie d'entre eux a été orientée en voie professionnelle, en ESMS ou sont possiblement non scolarisés. 12% des élèves présentant un trouble du spectre autistique et 10% de ceux présentant plusieurs troubles associés fréquentent également une ULIS, continuant pour la plupart un parcours commencé en ULIS dès l'école.

24% des élèves de 16 ans sont scolarisés en milieu spécialisé (ESMS) en 2017. Cette part augmente par rapport à 2015 pour la plupart des troubles à l'exception des troubles auditifs et des troubles du psychisme. La part des élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif passe de 24% à 14 ans à 31% à 16 ans, une partie importante d'entre eux ayant fait un parcours en ULIS auparavant. Les jeunes présentant un trouble du spectre autistique restent les plus nombreux à être scolarisés en ESMS en 2017 (44%) comme en 2015 (40%).

Entre 14 et 16 ans, la part des élèves scolarisés en classe ordinaire augmente faiblement. Par contre la part des élèves « à l'heure » dans le niveau suivi diminue quelle que soit l'origine sociale (3). La part des élèves scolarisés en ULIS baisse fortement pour tous les milieux sociaux. À l'inverse, la part de la scolarisation en milieu spécialisé augmente pour tous, les jeunes de milieux défavorisés restant les plus scolarisés en ESMS. Le décrochage scolaire et les élèves « perdus de vue » (autres situations) augmentent fortement entre 14 ans et 16 ans.

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 600 élèves nés en 2001 recrutés en 2013 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

ESMS - Établissements sanitaires et médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

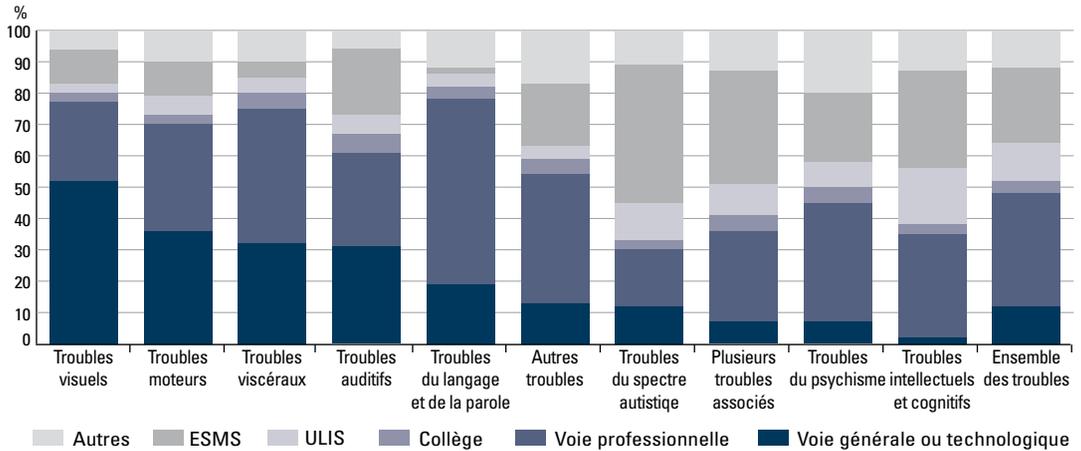
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.
- RERS 4.21 : « Le devenir des élèves en situation de handicap à 12 ans ».

1 Situation scolaire à seize ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Parcours scolaires de quatorze ans à seize ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %.

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du spectre autistique	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
En 1 ^{er} GT sans redoublement	39	25	21	23	10	8	8	4	3	0	6
en 2 ^{ème} GT après redoublement	11	11	11	7	9	6	5	4	5	1	5
Voie générale ou technologique (GT) en 2017	51	37	32	31	19	14	12	8	8	1	11
En 1 ^{ère} professionnelle sans redoublement	6	10	11	6	9	8	4	4	3	1	4
En 2 ^{ème} professionnelle après redoublement	9	13	16	11	19	12	4	8	9	3	8
Sous total bac professionnel en 2017	15	23	27	18	29	20	7	11	12	4	12
En CAP 1 ^{ère} année après parcours en Segpa	5	2	3	2	8	7	3	7	11	17	11
En CAP 1 ^{ère} année après autres parcours	5	6	9	6	14	9	5	5	10	9	9
En CAP 2 ^{ème} année	1	2	1	1	3	1	1	3	1	0	1
Sous total CAP en 2017	10	10	14	10	25	17	10	15	22	27	21
En apprentissage	0	1	2	2	5	4	1	2	3	3	3
Voie professionnelle en 2017	25	34	43	30	59	41	18	29	38	33	36
Parcours en ULIS à l'école, au collège puis au lycée	1	3	2	3	2	1	8	6	4	14	8
Autres parcours puis ULIS collège ou lycée	2	2	3	3	2	3	4	4	4	4	3
ULIS en 2017	3	6	5	6	4	4	12	10	8	18	12
En ESMS depuis plus de cinq ans	3	6	0	8	0	12	26	20	11	13	11
ULIS ou autres parcours puis ESMS	8	5	5	13	1	8	19	16	11	19	13
ESMS en 2017	11	11	5	21	2	20	44	36	22	31	24
Maintien au collège	3	3	5	6	4	5	3	5	5	3	4
Autres situations (1)	6	10	10	6	12	17	11	13	20	13	13
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

Lecture : 51 % des élèves déficients visuels sont dans la voie générale ou technologique en 2017 contre 11 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 ; 39 % ont fait un parcours de la sixième à la première générale ou technologique sans redoublement pour 6 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 25 % sont en formation professionnelle pour 36 % de l'ensemble des élèves ; 3 % sont en ULIS à 16 ans, 11 % sont en établissement de soins ou médico-social pour respectivement 12 % et 24 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001.

1. Élèves décédés (2,3 % des élèves nés en 2001 qui présentaient un trouble viscéral sont décédés), élèves non scolarisés ou en décrochage scolaire (4 %), élèves dont la trace a été perdue (9 %), mais possiblement non scolarisés dans la mesure où ils ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

3 Mode de scolarisation à quatorze ans et à seize ans selon l'origine sociale, en %.

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
dont 3 ^{ème} à 14 ans	36	22	16	9	15
Classe ordinaire à 16 ans	65	58	53	45	51
dont 1 ^{ère} GT ou PRO à 16 ans	27	16	10	6	10
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
ULIS à 16 ans	10	12	10	12	12
ESMS à 14 ans	14	16	22	24	22
ESMS à 16 ans	16	19	24	28	24
Autre situation à 14 ans	2	3	4	4	4
Autre situation à 16 ans	9	12	13	15	13

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP